

Conseil Municipal de Fréteval - Séance du 25 août 2021

Nombre de Membres
En Exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12
Pour : 12
Dont 1 procuration

L'an deux mille vingt-et-un, le 25 août, le Conseil Municipal de Fréteval dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 20 heures 30 à la salle des fêtes de Fréteval sous la présidence de Monsieur PILLEFER Bernard, maire de Fréteval.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 août 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bernard PILLEFER, Pascal TRASSARD, Virginie TIGNON, Jacky DURAND, Philippe LERICHE, Christian FICHEPAIN, Martial MÉNAGE, Éric EXPERTON, Evelyne GANDON, Céline RICHARD, Angèle AUBÉ.

ÉTAIT ABSENTE et A DONNÉ PROCURATION :

Madame Carole BARRAULT a donné procuration à Monsieur Pascal TRASSARD

ABSENTS :

Madame Évelyne BLIN
Madame Chantal MAUDHUIT
Monsieur Martial MOYER

Monsieur Pascal TRASSARD a été désigné comme secrétaire de séance

Délibération n° D-Cne/2021-79

Objet : Crédit d'une patte d'oeie sur la voie de désenclavement côté Le Plessis.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en sortie de RN10, pour accéder à la voie de désenclavement, il s'avère nécessaire de créer une patte d'oeie.

Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 2 571,99 € HT soit 3 086,39 € TTC de l'entreprise PIGEON TP Centre - Ile de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis présenté par l'entreprise PIGEON TP Centre – Ile de France pour un montant de 2 571,99 € HT soit 3 086,39 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à ces travaux.

Délibération n° D-Cne/2021-80

Objet : Dotation de Solidarité Rurale 2022 (DSR) – Construction d'une nouvelle station d'épuration et renouvellement de canalisations d'eaux usées.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2022 relatif aux travaux de :

- Construction d'une nouvelle station d'épuration,
- Réhabilitation des réseaux de collecte et création des réseaux de transfert.

Ces travaux sont arrêtés :

- Construction d'une nouvelle station d'épuration pour un montant de 1 260 000 € HT + 34 340 € HT pour mise en œuvre des équipements nécessaires à l'hygiénisation des boues avant épandage,
- Réhabilitation des réseaux de collecte et création des réseaux de transfert pour un montant de 351 447,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à présenter une demande de subvention auprès de M. le Président du Conseil Départemental de Loir-et-Cher au titre de la DSR 2022 au taux le plus élevé possible.

Le financement sera assuré par une subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local), des subventions de l'Agence de l'Eau, un prêt et les fonds propres de la commune (service assainissement).

A Fréteval, le 30 août 2021
Le Maire,
Bernard PILLEFER

